



Union syndicale des Douanes FO

GT du 27 mai 2024 - reconfiguration des bureaux de Colmar, Mulhouse et Saint-Louis et transfert de la mission FFECSA du bureau de Colmar vers la division de Mulhouse

Compte-rendu

L'USD-FO est représentée par Carole CARREY, Marc DIEBOLD, Emmanuelle PERGENT et Virginie LANGLOIS

Une reconfiguration, pourquoi ?

I) Reconfiguration des bureaux de Colmar, Mulhouse et Saint-Louis

Après la lecture d'une déclaration liminaire par la CGT, le Directeur présente les grands principes de la reconfiguration des bureaux de Colmar, Mulhouse et Saint-Louis. Le projet consiste à redéfinir les compétences des bureaux en transférant de Saint-Louis vers Mulhouse le trafic domicilié (50 opérateurs, 25 000 déclarations et 80 autorisations douanières). En parallèle, le bureau de Saint-Louis recentrera son activité sur le dédouanement de droit commun en frontière (routier et aérien).

Le projet consiste aussi à transférer l'activité CI du bureau de Mulhouse au bureau de Colmar.

1) Point sur l'incidence immobilière et la formation professionnelle

Madame GAUDIN, cheffe divisionnaire de Mulhouse précise que les transferts ne nécessiteront pas de gros travaux d'aménagement, notamment pour accueillir cinq agents supplémentaires à Colmar. Elle indique également qu'un effort très important sera également fait sur la formation des collègues qui prendront en charge la partie CI au bureau de Colmar, notamment par l'intervention deux rédacteurs de la DG.

L'USD-FO a indiqué qu'il y a aura une réelle perte des connaissances du fait que les agents, qui sont de réels experts en matière CI, en poste au PARCI de Mulhouse ne suivent pas leur métier. Les actions de formation sont chronophages et ne permettent pas une rapide efficience dans un domaine complexe et où les interventions sont fréquentes.



Union syndicale des Douanes FO

GT du 27 mai 2024 - reconfiguration des bureaux de Colmar, Mulhouse et Saint-Louis et transfert de la mission FFECSA du bureau de Colmar vers la division de Mulhouse

Compte-rendu

A titre générale, l'USD-FO a indiqué que ce projet de spécialisation des trois bureaux de la circonscription, certes séduisant sur papier, n'est en réalité pas si simple est comptera nombre d'exceptions (zone de compétence hors plate-forme, OEA voulant rester auprès du bureau de Saint-Louis...).

En outre, alors que le transfert des missions fiscales n'est pas achevé on remet à nouveau le couvert d'une restructuration, dans une direction où la concentration est déjà beaucoup plus avancée qu'ailleurs (dixit la Directrice Générale lors de sa visite dans la circonscription).

C'est pourquoi les agents ne comprennent pas cette réforme, y compris la hiérarchie intermédiaire (chef de bureau, adjoints et chefs de pôle).

De plus pour certains opérateurs, ce transfert manque de lisibilité car en tant qu'OEA on leur a vendu la proximité !

L'USD-FO a également souligné que cette réforme est faite au pas de charge dans un calendrier contraint notamment par la mise place des nouveaux applicatifs qui va mettre à rude (sans mauvais jeu de mot) épreuve (DELTA IE, ICS2, ANTES, portail européen des garanties).

Il a été répondu qu'en fait cette reconfiguration n'est pas une spécialisation, mais le fait de mettre en commun des façons de faire commune.

Qu'effectivement le calendrier peut paraître brutal, mais c'est pour faire un seul coup avec le passage à DELTA IE.

La réforme est prévue pour rendre l'ensemble des services plus performants.



Union syndicale des Douanes FO

GT du 27 mai 2024 - reconfiguration des bureaux de Colmar, Mulhouse et Saint-Louis et transfert de la mission FFECSA du bureau de Colmar vers la division de Mulhouse

Compte-rendu

M. Paolo TOMASINO, chef du PAE de Mulhouse fait le point sur le transfert des procédures.

Il précise que la liste des transferts est finalisée. En matière CI, il a été recensé 199 relations ROSA (dont 128 EA). Il précise que le PAE apportera son soutien sur les réclamations.

Il rappelle que les PDD que gère le bureau de Saint-Louis sont l'héritage de la fermeture des bureaux de Huningue et de l'aéroport. La liste des procédures de dédouanement transférées correspond peu ou prou aux sociétés gérées par ces deux anciens bureaux (à l'exclusion de l'aéroport).

Pour les DCN et DCC pas de changement. Il précise qu'il n'y aura pas de besoin de formation, car les PGP sont déjà compétents.

C'est le PAE qui assurera la communication auprès des opérateurs.

Il précise également que selon lui il n'y aura pas de rush immédiat pour le basculement à DELTA IE, car les opérateurs ont un délai de 6 mois.

Le DR précise également que la rumeur comme quoi le bureau de Saint-Louis ne sera plus qu'un bureau de présentation est infondée.

L'USD-FO précise qu'il y aura des délais d'intervention plus long pour le bureau de Mulhouse sur le secteur de Saint-Louis en raison du trafic frontalier. Pour le chef du PAE le positionnement du bureau de Mulhouse étant central, il n'y aura pas de problème.



Union syndicale des Douanes FO

GT du 27 mai 2024 - reconfiguration des bureaux de Colmar, Mulhouse et Saint-Louis et transfert de la mission FFECSA du bureau de Colmar vers la division de Mulhouse

Compte-rendu

3) Le point sur les effectifs

-2 ER pour le BP de Saint-Louis autoroute, - 4 ER pour le BP de Mulhouse, +5 ER pour le bureau de Colmar

L'USD-FO intervient pour souligner qu'il n'y a pas eu de réelle étude d'impact sur les effectifs. Qu'il n'est pas possible d'appliquer une simple règle de proportionnalité entre les déclarations transférées et les effectifs. En effet le bureau de Saint-Louis tient un deuxième bureau, celui de l'aéroport. Tous les opérateurs OEA n'acceptent pas le transfert et il y aura plus de mise sous contrôle sous DELTA G.

Et pour le bureau de Mulhouse, l'augmentation du travail est sous-évaluée également.

Le DI concède que l'évaluation de la charge de travail est très délicate, car l'administration n'a pas d'outil depuis la fin des SIGRID.

Le DR de Mulhouse pense qu'il sera possible de déclasser les circuits noirs mais en le justifiant.

Les 5 agents du pôle CI sont considérés comme restructurés et pourront toucher l'IAMP (indemnité liée à la formation professionnelle si sa durée est supérieure à 5 jours).

4) Point sur le calendrier

Le projet doit être mis en œuvre au 01/10/24.

L'USD-FO intervient, à nouveau, pour dénoncer un calendrier trop serré.

Le DR répond qu'il est contraint à cause de la mise en place de DELTA IE pou le 01/11/24.



Union syndicale des Douanes FO

GT du 27 mai 2024 - reconfiguration des bureaux de Colmar, Mulhouse et Saint-Louis et transfert de la mission FFECSA du bureau de Colmar vers la division de Mulhouse

Compte-rendu

5) Transfert de la mission FFECSA du bureau de Colmar vers la division de Mulhouse

Le projet consiste à transférer l'activité FFECSA, réalisée par l'agente implantée au bureau de Colmar, vers le secrétariat de la division de Mulhouse. La date du transfert est fixée au 1/07/25.

Pour le DR le transfert a du sens, car il a pour but de rapatrier la mission à la division de Mulhouse.

Les représentants syndicaux soulignent qu'au départ il était question de laisser cette mission à Colmar et que pour la personne concernée c'est incompréhensible.

La CFDT demande que l'administration tienne compte de l'investissement de cette agente.

L'USD-FO intervient pour appuyer le fait que la formation qu'elle diligentera auprès de l'agent qui reprend cette mission soit rémunérée.

L'USD-FO précise qu'il faudra revoir la zone de compétence des bureaux.

Le DR se rapprochera de la DG.

Le DI clôture la réunion en rappelant les points importants (aménagement des locaux de Colmar, immersion croisée en matière de FP, délai contraint, soutien du PAE pour les opérateurs CI qui solliciteront des interventions politiques, voir pour rémunérer la FP qui sera réalisée auprès de la division, revoir les zones de compétence).

Pour le DI cette réforme a du sens et, il l'espère, permettra d'être plus efficient.